

31/89 : Maria Baes / Zaïre

## Des Faits

1. La communication a été introduite par une citoyenne danoise Maria Baes au nom de son collègue Dr Shambuyi Naiadia Kandola, de l'Université de Kinshasa au Zaïre.

## Plainte

2. La plaignante allègue que son collègue a été détenu sans accusation depuis avril 1988 pour des raisons purement politiques en violation des [articles 6](#) et [7](#) de la Charte.

## Décision

2. La Plaignante n'a réservé aucune réponse aux demandes de la Commission qui a finalement appris que la personne détenue avait été relâchée. L'auteur de la communication a fait preuve de désintérêt pour son cas. De ce fait, la Commission a décidé de clôturer le dossier par classement.